

BOURSE DE MONTRÉAL

Refonte du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans

À compter de l'échéance de mars 2023, le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB^{MD}) passera à une période de livraison d'un seul jour.

Aperçu des modifications des spécifications relatives aux modalités du contrat LGB échéant en mars 2023 et aux contrats subséquents

- Abandon du premier jour et du dernier jour d'avis de livraison, l'avis sera uniquement émis le dernier jour de négociation
- Livraison physique à T+2 si les participants détiennent un intérêt en cours à la fermeture des marchés le dernier jour de négociation
- Jour de livraison connu d'avance pour les participants

Mainteneurs de marché

- Financière Banque Nationale
- Valeurs mobilières Desjardins

Avantages

- Nombre accru d'éléments liquides sur la courbe des taux canadiens
- Facilité de couverture d'instruments à courte échéance
- Nombre accru de possibilités de stratégies intermarchés
- Possibilité de mettre en œuvre davantage de stratégies impliquant parallèlement les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, de 5 ans et de 10 ans

Développement de la liquidité soutenu par un solide marché sous-jacent

- Activité considérable sur le segment sous-jacent au comptant de plus de 10 ans (VQM de 4 G\$ CA, cumul de l'année en date de sept.)

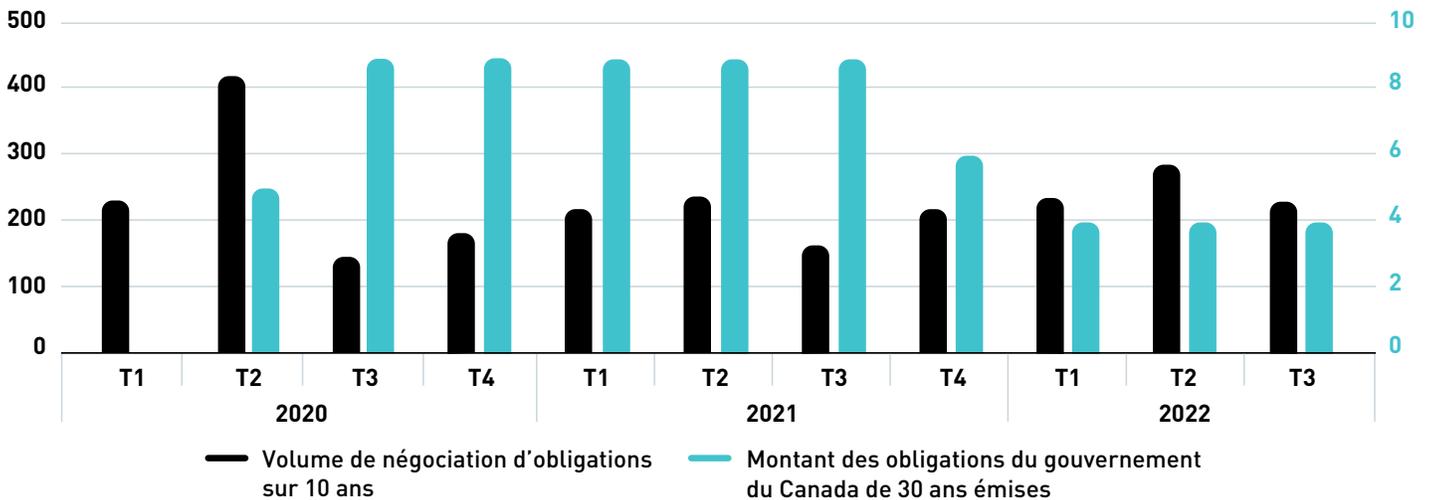
- Les émissions records d'obligations du gouvernement du Canada de 30 ans favoriseront les occasions de négociation et accentueront la nécessité de gérer le risque.

Principales caractéristiques du contrat

| | |
|---|---|
| Symbole Bloomberg | LGBA Comdty |
| Taille du contrat (valeur sous-jacente) | 100 000 \$ CA de valeur nominale d'une obligation du gouvernement du Canada |
| Coupon notionnel | 6 % |
| Cotation des prix | Par tranche de 100 \$ CA de valeur nominale |
| Unité de fluctuation minimale des prix | 0,05 = 50 \$ CA par contrat |
| Obligation MCL | Can 2,75 % Décembre 2055 |
| Durée (de l'obligation MCL)* | 20 ans |
| VM01 (\$ par contrat)* | 325 \$ CA |
| Temps restant jusqu'à l'échéance des obligations livrables | Plus de 28,5 ans |
| Encours minimal des obligations livrables | 3,5 G\$ CA |
| Type de contrat | Livraison physique d'obligations du gouvernement du Canada admissibles |

* À titre indicatif

Émission et négociation d'obligations du gouvernement du Canada (en G\$ CA)



Source : Statistiques de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et de la Banque du Canada

Stratégies de négociation et usages

Tout comme les contrats à terme phares sur obligations de 2 ans (CGZ), de 5 ans (CGF) et de 10 ans (CGB), le LGB constitue un moyen simple et rentable pour les besoins suivants :

- Gérer le risque de taux d'intérêt, la durée et le profil de risque d'un portefeuille
- Couvrir des obligations du gouvernement du Canada détenues
- Reproduire synthétiquement des positions sur obligations (acheteur ou vendeur)
- Négocier des écarts de taux entre pays
- Négocier des écarts de taux canadiens
- Exécuter des stratégies sur la base et sur écart de risque de crédit

Négociation sur la courbe

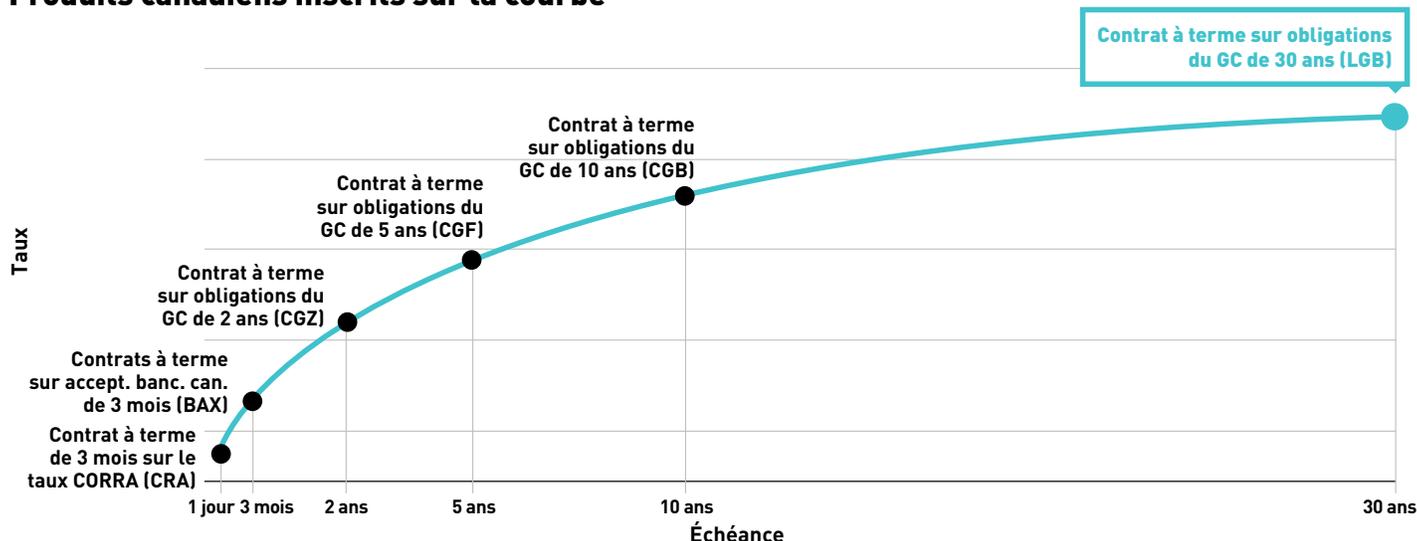
- Possibilité de mettre en œuvre des stratégies d'écart sur la courbe par rapport au CGZ, au CGF ou au CGB en une seule opération grâce à la fonctionnalité des stratégies intergroupes (SIG)
- Négociation selon un ratio prédéfini, réduisant le risque d'exécution inhérent
 - Par exemple : Écart sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada 10 ans-30 ans : 7CGB-2LGB
 - Prix de la stratégie : (Ratio de la composante1 inscrite × Prix de la composante1) + (Ratio de la composante2 inscrite × Prix de la composante2)
- Algorithme de prix implicites permettant l'établissement d'ordres implicites dans le registre des ordres sur écart à partir d'ordres simples, puis l'établissement d'ordres implicites dans le registre des ordres simples à partir d'ordres sur écart

Principales stratégies sur la courbe offertes

(exemple montré pour les contrats de mars 2023)

- Écart sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada 2 ans-30 ans (ratio 20:1) : 20CGZH23-1LGBH23
- Écart sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada 5 ans-30 ans (ratio 7:1) : 7CGFH23-1LGBH23
- Écart sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada 10 ans-30 ans (ratio 7:2) : 7CGBH23-2LGBH23
- Papillon sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada 5 ans-10 ans-30 ans (ratio 7:7:1) : 7CGFH23-7CGBH23+1LGBH23

Produits canadiens inscrits sur la courbe



Pour plus d'information

irderivatives@tmx.com

m-x.ca/futures

Copyright © 2022 Bourse de Montréal Inc. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans le consentement préalable écrit de Bourse de Montréal Inc. Les renseignements qui figurent dans le présent document sont fournis à titre d'information seulement. Ni Groupe TMX Limitée ni ses sociétés affiliées ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document et ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Le présent document ne vise pas à offrir des conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni des conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas s'en remettre à celui-ci pour de tels conseils. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres ou de dérivés inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX et ses sociétés affiliées ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. CGB, CGF, CGZ, LGB, Bourse de Montréal et MX sont des marques de commerce de Bourse de Montréal Inc. TMX, le logo de TMX, The Future is Yours to See. et Voir le futur. Réaliser l'avenir. sont des marques de commerce de TSX Inc. et elles sont utilisées sous licence.